



Date de la convocation :
20 mars 2009

Le 31 mars 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :
20 mars 2009

Membres présents : M. CADEC, Mmes DIOURON, BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT, M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoint.

Nombre de conseillers municipaux :

• **en exercice**43

• **Présents à l'ouverture** ..34

• **Absents ayant donné pouvoir**..... 8

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : 0

M. LE RUN, Mmes BOT (arrivée à la délibération n°1), RIO, M. ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, LORANT, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR (arrivé à la délibération n°13), Mmes LEBRETON, GRONDIN, M. BEN ABDELWAHAB, Mme BOULDE, MM. LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, M. LE GUERN (arrivé à la délibération n°1), Mme MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. CADEC donne pouvoir à Mme RAULT (à partir de la délibération n°18)
- M. MAYEUX donne pouvoir à M. GUENIFFEY
- M. FUAN donne pouvoir à M. BLEGEAN
- M. ALIPOUR donne pouvoir à Mme LE GONIDEC (jusqu'à la délibération n°12 incluse)
- M. BENAY donne pouvoir à Mme GRONDIN
- Mme GACEL donne pouvoir à Mme HUBERT
- M. IBNYASSIN donne pouvoir à Mme LEFAUCHEUR
- Mme GUYONNET donne pouvoir à M. BOURQUARD

Transmission en Préfecture le :

3 avril 2009

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Départ de M. CADEC à la délibération n°18

Date d'affichage du compte-rendu :

10 avril 2009

Secrétaire de séance :

- Mme HUBERT

Publication au recueil des actes administratifs le :

3 avril 2009

La séance est levée à 20 heures.

6 - Adhésion au groupement de commandes publiques des Côtes d'Armor – Produits pétroliers

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Ville au groupement de commandes publiques des Côtes d'Armor suivant :

Objet	Durée	COORDONNATEUR
Produits pétroliers (fioul livré pour les bâtiments municipaux)	1 an 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	Lycée Renan - St Brieuc

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention constitutive correspondante.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstentions : 0

7 - Ville de Saint-Brieuc – Taux de vacation funéraire

Le Conseil Municipal propose que le taux unitaire de la vacation funéraire soit fixé à 20 € et dit que ce taux est applicable au 1^{er} avril 2009.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstentions : 0

8 - Cotisations à verser à divers organismes – Année 2009

Le Conseil Municipal décide le versement des cotisations pour l'année 2009 aux organismes figurant au tableau annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 43
Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstentions : 0

9 - Travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor – Opération d'aménagement de l'espace public du Champ de Mars – Participation de la Ville

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 313 000 € T.T.C concernant la construction d'un réseau souterrain de 1500 mètres, la pose de 54 nouveaux candélabres, de 9 bornes d'éclairage, de 9 projecteurs encastrés au sol, d'une borne électrique équipée de 4 prises de courant.

Le SDE bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra, de la Ville de Saint-Brieuc, une subvention d'équipement au taux de 80% calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement sus-visé.

La participation prévisionnelle de la Ville de Saint-Brieuc est de 250 400 € T.T.C.

Les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription sur une ligne spécifique chapitre 204, compte 20415 par virement de crédits figurant sur la ligne affectée aux travaux d'aménagement des abords du Champ de Mars à l'occasion de la décision modificative d'avril.

RAPPORTEUR : M. CADEC

Présents : 36 Pouvoirs : 7 Total : 43 Exprimés : 42
Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 1
(M. BOIVIN)

10 - ZAD du Valais – Acquisition amiable de la parcelle BR 491

Le Conseil Municipal décide l'acquisition auprès de Monsieur Joseph LISCOET d'une parcelle de terrain nu située à Cesson (Z.A.D du Valais), cadastrée BR 491, d'une surface de 218 m², moyennant le prix de 327 € (trois cent vingt-sept euros), tous les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire-Adjoint délégué à signer l'acte de vente qui sera reçu par Monsieur le Maire en la forme administrative.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

11 - Agence Nationale de Rénovation Urbaine – Balzac – Europe – Ginglin – Acquisition de l'appartement de M. BOISROUX 11 rue de Genève – Modifications

Le Conseil Municipal dit que, conformément à l'annexe n°1 jointe à la présente délibération, le prix de l'acquisition du bien auprès de M. BOIROUX décidée par délibération n° 7 du 1^{er} octobre 2008, fixé à soixante treize mille treize euros (73 013 €) nets vendeurs, comprend, en sus de la désignation du bien, telle qu'elle est énoncée dans la délibération du 1^{er} octobre 2008, l'acquisition des biens immobiliers ci-après, à savoir :

- les fractions ci-après désignées de l'immeuble à usage de garage d'un seul niveau, cadastré BL 71 pour 22a 00ca, situé rue de Liège et place du Luxembourg à SAINT-BRIEUC, soumis au régime de la copropriété :
 - un emplacement de garage privatif, n°80 du plan ;
 - et le 1/97^{ème} de la propriété du sol et des parties communes générales.

Monsieur BOISROUX conservera la jouissance du bien jusqu'au 31 août 2009 par la perception des loyers. Il assurera le paiement des charges locatives.

Monsieur le Maire, est autorisé à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente du bien désigné au paragraphe qui précède, actes qui seront reçus par Maître Julien D'HOINE, notaire à SAINT-BRIEUC.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

12 - Quartier Balzac-Europe-Ginglin – Projet ANRU – Déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire – Délibération modificative

Le Conseil Municipal décide de créer un axe structurant, réservé aux modes de déplacements doux (piétons, vélos), axe Nord-Sud de la rue d'Alsдорf à la place de la Cité nécessitant à la fois l'acquisition et la déconstruction de 10 appartements sis au 11 rue de Genève (9 appartements sont acquis) et l'acquisition d'une parcelle d'environ 57 m² sise au 21 rue Mathurin Méheut et ce, afin de désenclaver fonctionnellement et emblématiquement le quartier de l'Europe et d'ouvrir le quartier sur la ville dans le cadre de l'importante requalification du quartier menée au titre de l'ANRU.

Le Conseil Municipal approuve, par ailleurs, le dossier de demande de déclaration d'utilité publique établi conformément aux dispositions du R 11-14 du code de l'expropriation, ainsi que le dossier d'enquête parcellaire, établi conformément aux dispositions du R 11-19 du code de l'expropriation et sollicite auprès de M. le Préfet le lancement de l'enquête publique afférente.

Monsieur Le Maire est autorisé à suivre le bon déroulement de ces procédures et à en rendre compte.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

13 - Quartier des Villages – Projet d'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone NA dite de la Hunaudaye – Projet de résidence club pour 25 personnes handicapées psychiques par l'UNAFAM – Bilan de la concertation publique

Le Conseil Municipal prend acte des différentes observations formulées lors de la concertation et demande à M. le Maire de soumettre le dossier à enquête publique en vue de la modification du Plan d'Occupation des Sols tel que présenté lors de la concertation publique.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 37
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 6
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

14 - Mise en place d'une convention de suivi des lotissements privés et des permis groupés en vue du classement des espaces communs de ces opérations dans le domaine public

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une convention de suivi des lotissements privés ou opérations réalisées sous forme de permis groupé en vue du classement des espaces communs de ces opérations dans le domaine public communal.

M. Le Maire est autorisé à signer les dites conventions dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation et avant la fin des travaux si ces derniers ont été réalisés conformément aux termes de la convention.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 37
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 6
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

15 - Institution de la participation pour le financement des voiries et des réseaux sur Saint-Brieuc – PVR - Délibération de principe

Le Conseil Municipal décide d'instituer la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Ville de Saint-Brieuc et exempte du paiement de cette participation les projets de construction de logements sociaux qui seraient réalisés dans le cadre des périmètres soumis à la PVR.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 37
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 6
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

16 - Eaux/Assainissement – Programme de travaux 2009 – Demande de subventions

Le Conseil Municipal valide le programme de travaux 2009 joint à la délibération et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions aussi élevées que possible à nos partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département et le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable notamment.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

RAPPORTEUR : M. CADEC

Présents : 37
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 6
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

17 - Fonds Solidarité Logement – Modification de la convention spécifique "Solidarité eau" - Participation financière 2009

Le Conseil Municipal approuve les termes de la nouvelle convention entre la Ville de Saint-Brieuc, le Département, et la Caisse d'Allocations Familiales annexé à la délibération et décide que la Ville de Saint-Brieuc participera financièrement, pour l'exercice 2009, à hauteur de 7 165,00 € HT., soit 7 559,07 € TTC au titre du dispositif départemental "solidarité/eau".

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : M. CADEC

Présents : 37
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 6
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

18 - Création d'un conseil du patrimoine

Le Conseil Municipal décide de créer un Conseil du Patrimoine sur la commune de Saint-Brieuc et fixe le nombre de ses membres à 20, répartis comme suit :

⇒ 10 membres constituant le collège des élus

Groupe de la majorité :

- M. LE RUN
- M. DREVES
- Mme RAULT
- M. GUENIFFEY
- Mme DELAVENNE
- Mme MINET
- M. ROBERT

Groupe de la minorité :

- Mme GACEL
- M. BOIVIN
- M. LE BERE

☐ 10 membres constituant le second collège composé de représentants du monde associatif local, d'experts reconnus ou de personnes qualifiées en matière du patrimoine qui seront désignés par M. le Maire.

M. le Maire, en sus, sera Président de droit et pourra se faire représenter par tout autre membre qu'il aura désigné

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

19 - Ecoles publiques briochines – Attribution d'une subvention - Projet exceptionnel (Complément 2ème trimestre 2008/2009)

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 370 € à l'association OCCE Coopérative scolaire Jean Nicolas et dit que cette subvention sera versée en fonction de l'état d'avancement du projet et des justificatifs fournis par l'école.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

20 - Attribution de subventions à des organismes représentatifs de parents d'élèves et des associations coopératives – Année 2009

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention aux trois associations ci-dessous citées pour les montants suivants :

- Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.)..... 303 €
- Conseil Départemental de Parents d'Elèves (C.D.P.E.).....303 €
- Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.).... 303 €

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

21 - Association Départementale des pupilles de l'enseignement public – Subvention de fonctionnement

Le Conseil Municipal approuve l'action de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public dans les Côtes d'Armor et décide l'attribution d'une subvention de 4 500 € à l'Association P.E.P des Côtes d'Armor.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

22 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Wild Rose– Festival Art Rock 2009 – Avenant n°1

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention en date du 6 février 2008 entre la Ville de Saint-Brieuc et l'Association Wild Rose, valant pour l'édition 2009 du festival et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

23 - Subventions aux associations culturelles et équipes artistiques 2009 – 2ème tranche

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, représentant un montant total de 29 000 € ; approuve les termes de la convention d'objectifs avec la Fédération de Bretagne des Batteries-Fanfaires et la Fédération Internationale de l'école française du Tambour pour les années 2009, 2010, et 2011 ; approuve également les termes de la convention financière avec l'association "la ContreMarche" ; et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

24 - Conservatoire de Musique et de Danse – Convention de partenariat avec l'ADDM-22 pour l'organisation du stage départemental Musicam 2009

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention à passer avec l'ADDM 22 pour la co-organisation avec elle du stage départemental Musicam 2009, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à payer l'A.D.D.M.-22 sur présentation de factures :

- . 4 000 € pour l'organisation technique et administrative du stage
- . 73 € par stagiaire inscrit

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

25 - Création d'une salle de concert spécialisée en musiques actuelles : avenant n°3 aux marchés et prolongation de délai

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux modificatifs sur les lots 2 "gros œuvre", 3 "étanchéité", 5 "serrurerie", 7 "cloisons sèches", 9 "revêtement de sol", 10 "peinture-ravalement", 12 "plomberie", 14 "électricité" et approuve les conclusions de l'avenant n°3 aux marchés prenant en compte ces compléments de travaux représentant une dépense supplémentaire de 3 % du montant global des marchés, ramenant le marché initial 1 485 022,45 € TTC à 1 530 149,86 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve également la modification du planning initial des travaux en prolongeant le délai d'exécution de deux mois.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

26 - Centre équestre de Brézillet – Convention d'objectifs

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'objectifs entre la Ville de Saint-Brieuc et Monsieur Saïk BOREL, exploitant du centre équestre, pour une durée de trois ans à compter de la saison 2008/2009, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération et décide de participer financièrement aux travaux d'amélioration de la qualité du sol de la carrière d'honneur pour un montant de 14 999 €.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

27 - Secteur sportif - Partenariat Ville de Saint-Brieuc – Christophe LEMUR

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat annexée à la délibération, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat et décide l'attribution d'une subvention de 500€ à Christophe LEMUR, versée à l'aviron club du Gouet, et d'une prestation en communication de 500€.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

28 - Animations sportives 2009 – Tarification Prestations de service – Déclic Form' – Cap Armor – Été en sport

Le Conseil Municipal adopte les dispositions tarifaires annexées pour l'année 2009, décide que ces tarifs seront applicables pour l'année 2009, approuve les termes de la charte de labellisation Cap Armor avec le Département.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de prestations de service avec les partenaires des animations dans le cadre des opérations Déclic Form', Cap Armor, Été en Sport ainsi que la Charte de labellisation Cap Armor avec le Département.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

29 - Solidarité internationale : Attribution de subventions d'aide aux projets "Bourses Jeunes" - Année 2009

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions d'aides aux projets " bourses jeunes", selon la répartition figurant au tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 900 €.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

30 - Travaux d'aménagement des anciens locaux halte et crèche de la Croix Saint-Lambert – Demandes de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales et au Département des Côtes d'Armor

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (montant prévisionnel : 22 500 € correspondant à la création de 3 place supplémentaires + 7 525 € correspondant à 15 % des travaux HT hors prestations en régie) et auprès du Département des Côtes d'Armor au titre des travaux d'amélioration (montant prévisionnel : 5 000 €). Le montant total des subventions attendues s'éleverait à 35 025 € pour un coût estimatif de travaux TTC de 60 000 € hors coût de la main d'œuvre en régie pour un montant de 5 600 € TTC).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

31 - Achats de jeux surdimensionnés pour la ludothèque La Toupie – Demande de subventions au département des Côtes d'Armor

Le Conseil Municipal valide l'achat de jeux de grande dimension pour la ludothèque et autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter une subvention auprès du Département des Côtes d'Armor au titre des aides financières en faveur des établissements et services d'accueil et de loisirs du jeune enfant
- et à signer, par conséquent, tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

32 - Commissions municipales/Saint-Brieuc Agglomération/Organismes extérieurs – Modifications – Désignation de représentants de la Ville

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité **Mme Marie-France BOULDE** comme membre des commissions municipales "Jeunesse/Enseignement/Culture/Sport/Relations internationales" et "Solidarité et Action Sociale/Santé et Petite Enfance", élit à l'unanimité **Mme Marie-France BOULDE** en qualité de déléguée suppléante pour représenter la Ville de Saint-Brieuc au sein de la communauté d'agglomération et désigne **M. Pierre DELOURME** pour représenter la Ville au conseil d'administration du centre hospitalier de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 36
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 7
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstentions : 0

Exprimés : 43

33 - Conseil de discipline régional de recours de Bretagne – Désignation d'un représentant de la Ville

Le Conseil Municipal désigne Mme Brigitte BLEVIN pour représenter la Ville de Saint-Brieuc au sein du Conseil de discipline régional de recours de Bretagne.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Délégation du Conseil au Maire –Décisions en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°1 du conseil municipal du 1^{er} avril 2008.

1 - Transfert de crédits

Transfert de 90 000 € des dépenses imprévues chapitre 022 compte 022 du budget de la Ville vers le chapitre 012 comptes 6218 pour un montant de 46 000 € et 6215 pour un montant de 44 000 € conformément à l'article L 2322-2. du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - Droit de préemption urbain

Décision du 13 janvier 2009 d'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Ville sur l'immeuble situé au lieu-dit "Le Porglé" plage du Valais, cadastré BR numéro 483, d'une superficie de 102 m², moyennant le prix de quinze mille euros (15 000 €), augmenté des frais d'acte. Le droit de préemption urbain est exercé dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé, dite Z.A.D. du Valais, instituée par arrêté préfectoral en date du 8 septembre 1998.

3 - Droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal

Décision du 9 février 2009 décidant le prix de vente d'un livret à 2 €uros au titre d'une exposition "Photographies de Georges de Kerever" qui se déroule du 14 février au 10 mai 2009 au musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc.

4 - Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B)= briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
Association ANATOLE (B)	<u>ECOLE ELEMENTAIRE DE CESSON BOURG</u> Mise à disposition de la salle d'activités, des voies d'accès, des sanitaires et cour de l'école le 10 janvier 2009 de 10 h à 15 h , le 24 janvier de 13 h à 19 h, le 21 février, les 7 et 21 mars 2009 de 14 h à 19 h pour l'organisation de répétitions de la chorale.	31 décembre 2008	gratuit
Centre Social de la Croix Saint-Lambert (B)	<u>ECOLE MATERNELLE DE L'ETABLETTE</u> Mise à disposition de la salle de motricité, des voies d'accès, des sanitaires et de la cour de l'école, les mercredi après-midi, du 7 janvier au 24 juin 2009 pour organiser des activités pour les enfants.	6 janvier 2009	gratuit
Comité Local FCPE (B)	<u>ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES BREL</u> Mise à disposition de la salle "médecin", des accès et sanitaires de l'école les lundis de 8h30 à 9h30 et de 16h15 à 17 h à partir du 19 janvier 2009 afin de recevoir les parents d'élèves.	13 janvier 2009	gratuit
Syndicat FO territoriaux Ville de St-Brieuc (B)	<u>ECOLE PRIMAIRE DES VILLAGES</u> Mise à disposition de la salle de restauration (sans utilisation du four et du réfrigérateur), les accès et sanitaires de l'école des Villages, les mercredis 21 et 28 janvier 2009 de 9 h à 11 h pour une information syndicale.	20 janvier 2009	gratuit
Comité d'Animation des Ecoles de Cesson Bourg (B)	<u>ECOLE MATERNELLE DE CESSON BOURG</u> Mise à disposition de la salle de motricité, des sanitaires et des accès de l'école le vendredi 30 janvier 2009 de 18 h 30 à 00 h00, pour un repas parents-enseignants.	20 janvier 2009	gratuit

5 - Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans:

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
Ensemble Traditionnel du Pays de Gouët (B)	2 RUE ANATOLE FRANCE Avenant n°4 à la convention du 3 mars 2008 relative à l'autorisation d'occupation des locaux du 2, rue Anatole France pour la réunion du Conseil d'Administration du samedi 15 novembre 2008 de 13 h 30 à 17 h 00.	4 et 12 novembre 2008	Gratuit
Julien UGUET et Delphine COLLET	<u>ATELIERS MUNICIPAUX DE ROBIEN : OCCUPATION PRECAIRE SUR LE SITE DES ATELIERS MUNICIPAUX DE ROBIEN</u> Droit de passage temporaire (d'une durée de 4 semaines correspondant à la durée des travaux d'aménagement devant démarrer le lundi 5 Janvier 2009) sur le site des ateliers municipaux de Robien pour la réalisation de travaux d'extension d'une maison d'habitation et la démolition d'un mur mitoyen et sa reconstruction dès l'achèvement des travaux.	31 décembre 2008	401.10 euro

6 - Marchés passés selon une procédure adaptée, passés en vertu de la délégation donnée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2004 ou du 1^{er} avril 2008 (*) – Période du 18 décembre au 25 janvier 2009.

6 – 1 – Période du 18 décembre au 28 janvier 2009

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- MISSION D'ASSISTANCE POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME INFORMATIQUE DE GESTION PATRIMONIALE

- MARCHE 0115/08 - notifié le 2 janvier 2009
MAZARS de Paris (92)

montant : 41 115.50 € TTC

MARCHE D'ETUDES

- MISSION D'ETUDES TECHNIQUES FLUIDES PARKING DE GOUEDIC – RETABLISSEMENT COURANTS FORTS ET FAIBLES APRES DESAMANTAGE STAND DE TIR NIVEAU 8

- MARCHE 117/08 - notifié le 13 janvier 2009

ACF INGENIERIE de Plérin

montant : 6 757.40 € TTC

MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES

- MAINTENANCE ET REPARATION DU PARC DE COPIEURS "VILLE" DE MARQUE TOSHIBA
- du 1^{er} décembre 2008 au 31 août 2009 -

- MARCHE 090/08 - notifié le 30 décembre 2008

MAISON DU DUPLICATEUR de Cesson-Sévigné (35)

montant estimatif : 6 840.00 € HT

- MAINTENANCE ET REPARATION DU PARC DE COPIEURS "ECOLES" DE MARQUE TOSHIBA
- du 1^{er} décembre 2008 au 31 août 2009 -

- **MARCHE 091/08 - notifié le 30 décembre 2008**

MAISON DU DUPLICATEUR de Cesson-Sévigné (35)

montant estimatif : 5 184.00 € HT

- MAINTENANCE ET REPARATION DU PARC DE COPIEURS "EAU/ASSAINISSEMENT" DE MARQUE TOSHIBA - du 1^{er} décembre 2008 au 31 août 2009 -

- **MARCHE 092/08 - notifié le 30 décembre 2008**

MAISON DU DUPLICATEUR de Cesson-Sévigné (35)

montant estimatif : 225.00 € HT

- DISTRIBUTION DU JOURNAL MUNICIPAL "LE GRIFFON"

- **MARCHE 097/08 - notifié le 22 décembre 2008**

LA POSTE Rennes

montant minimum : 5 000.00 € TTC – montant maximum : 15 000.00 € TTC

- FOURNITURE ET MAINTENANCE DE DEUX COPIEURS NUMERIQUES NOIRS ET UN COPIEUR MIXTE CONNECTABLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-BRIEUC

- **MARCHE 108/08 - notifié le 2 janvier 2009** – durée minimum de la maintenance : 5 ans

O.M.R. de Saint-Sébastien sur Loire (44) montant estimatif de la maintenance / an : 5 200.00 € TTC

montant de l'achat des 3 copieurs: 8 254.79 € TTC

- MAINTENANCE DES AUTOCOMMUTATEURS

- **MARCHE 114/08 - notifié le 8 janvier 2009**

NEXTIRAONE de Rennes

montant : 12 573.55 € TTC

MARCHE DE FOURNITURES

- FOURNITURE DE CAPITONS

- **MARCHE 116/08 - notifié le 9 janvier 2009**

- lot 1 : capitons de gamme classique

HYODALL de Bertry (59) montant minimum : 4 000.00 € HT - montant maximum : 10 000.00 € HT

- lot 2 : capitons de gamme prestige

HYODALL de Bertry (59) montant minimum : 3 000.00 € HT - montant maximum : 10 000.00 € HT

6 – 2 – Période du 28 janvier 2009 au 25 février 2009

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – PARKING DE GOUEDIC – NIVEAU 8 – RETABLISSEMENT DEGRE COUPE FEU APRES DESAMIANTAGE STAND DE TIR

- **MARCHE 118/08 - notifié le 12 février 2009**

APAVE de Trégueux

montant : 1 196.00 € TTC

- MISSION SPS NIVEAU 3 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE DE L'ETABLETTE

- **MARCHE 002/09 - notifié le 28 janvier 2009**

APAVE de Trégueux

montant : 650.33 € TTC

- MISSION D'ETUDE BETON ARME POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE DE L'ETABLETTE

- **MARCHE 003/09 - notifié le 28 janvier 2009**

B.S.O. de Saint-Brieuc

montant : 598.00 € TTC

• MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE DE L'ETABLETTE

- MARCHE 004/09 - notifié le 28 janvier 2009
APAVE de Trégueux

montant : 1 196.00 € TTC

• MISSION SPS DE NIVEAU 2 DANS LE CADRE DU DESAMIANTAGE DU STAND DE TIR DU PARKING DE GOUEDIC

- MARCHE 005/09 - notifié le 28 janvier 2009
OUEST COORDINATION de Trémuson

montant : 908.96 € TTC

MARCHE DE FOURNITURES

• FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL

- MARCHE 006/09 - notifié le 28 janvier 2009

FRANCE SECURITE de Brest montant minimum : 10 000.00 € HT - montant maximum : 29 500.00 € HT

MARCHE DE SERVICES

• REALISATION D'UN GUIDE PRATIQUE – EDITION 2009

- MARCHE 007/09 - notifié le 2 février 2009
AGENCE BERGAME de Brest